



LOGEMENT

## "Les Terrasses de Lascaris"

Dans le cadre de sa politique d'aide en faveur des actifs, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, encadre un programme immobilier en accession sociale et encadrée à la propriété, au cœur du quartier des Maurettes, réalisé par l'Opérateur Social ERILIA.

*Publié le 26 mars 2020*

Dans le cadre de sa politique d'aide en faveur des actifs, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, encadre un programme immobilier en accession sociale et encadrée à la propriété, au cœur du quartier des Maurettes, réalisé par l'Opérateur Social ERILIA.

Ce programme immobilier, dénommé « Les Terrasses de Lascaris », est destiné aux primo accédants sous condition de plafond de ressource qui affectent leur logement à la résidence principale.

Les 26 appartements en accession sociale et encadrée qui composent le programme « Les Terrasses de Lascaris » se répartissent de la manière suivante :

### 7 logements en accession encadrée à la propriété :

| Nbre et typologie des logements | Surface habitable                           | Prix de vente (parking compris) |
|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Sept T2                         | 48.63 m <sup>2</sup> à 52.56 m <sup>2</sup> | 170 135 € TTC à 183 960 € TTC   |

*Le prix de vente global moyen des logements sera de 3 500 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable parking compris.*

**Vous pouvez déposer un dossier de candidature à l'acquisition d'un de ces logements si :**

- › Vous destinez l'achat à la résidence principale.
- › Vous n'êtes pas propriétaire d'un bien immobilier quel qu'il soit et vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des deux dernières années.
- › Votre revenu fiscal de référence 2018 sur les revenus de l'année 2017 (N-2) correspondant à la

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/actualites/les-terrasses-de-lascaris-396?>

composition de votre foyer est inférieur ou égal aux plafonds de ressources rappelés ci-dessous :

PLS+30% pour les logements vendus en accession encadrée

PSLA pour les logements vendus en PSLA

### Plafonds PLS +30% pour l'accession encadrée\* au 1er janvier 2019

(Revenu fiscal de référence N-2 en €)

**Votre revenu fiscal de référence 2019 sur les revenus de l'année 2018 (N-2) correspondant à la composition de votre foyer est inférieur ou égal aux plafonds de ressources rappelés ci-dessous :**

**PLS+30% pour les logements vendus en accession encadrée**

| Composition du foyer    | Plafond revenu fiscal de référence en Euros |
|-------------------------|---|
| Personne seule          | 34 853 €                                    |
| 2 personnes             | 46 543 €                                    |
| 3 personnes             | 55 971 €                                    |
| 4 personnes             | 67 570 €                                    |
| 5 personnes             | 79 490 €                                    |
| 6 personnes et +        | 89 583 €                                    |
| Personne supplémentaire | 9 982 €                                     |

\*Source PLH CASA

### Plafonds PSLA au 1er janvier 2019

(Décret du 7 avril 2009, arrêté du 26 mars 2004 modifié)

| Composition du foyer | Plafond revenu fiscal de référence en Euros |
|----------------------|---|
| Personne seule       | 32 442 €                                    |
| 2 personnes          | 45 418 €                                    |
| 3 personnes          | 51 908 €                                    |
| 4 personnes          | 51 908 €                                    |
| 5 personnes et +     | 67 352 €                                    |

Si vous êtes intéressés et si vous remplissez les conditions d'éligibilité indiquées ci-dessus vous pouvez contacter Quadral Transaction - mail : [lascaris@quadral.fr](mailto:lascaris@quadral.fr) - Mr Nicolas Herblot 06 62 61 59 29

[Plaquette d'information "Les terrasses de Lascaris" \(7 Mo\)](#)